

Bénéfice pour Swiss Life FlexSave grâce à l'Index-Basket

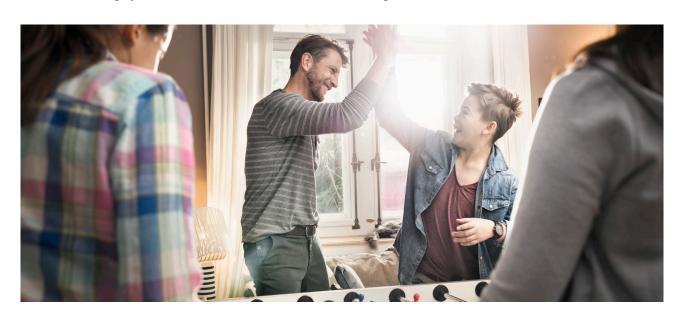
Bonne nouvelle pour les produits FlexSave avec participation à l'Index-Basket: un bénéfice a pu être réalisé pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017. Celui-ci est dû au marché américain représenté par le S&P 500, car les marchés européens (EuroStoxx 50) et suisses (SMI) ont tous les deux réalisé des rendements négatifs. Cette circonstance n'a toutefois aucune répercussion sur le résultat positif des produits FlexSave. Grâce à la construction innovante avec l'Index-Basket, les rendements négatifs sont sans conséquence.

Pour la période 2017/2018, les clients de Swiss Life FlexSave bénéficient à nouveau d'attrayantes opportunités de rendement offertes par l'Index-Basket.

Détails de la performance indicielle réalisée pour la période du 1er février 2016 au 31 janvier 2017

| Indice (pondération) | SMI (34%) rendement* | EuroStoxx 50 (33%) rendement* | S&P 500 (33%) rendement* |
|--|-------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Février | -5,72% | -3,55% | -0,41% |
| Mars | -0,46% | 2,01% | 2,50% |
| Avril | 1,96% | 0,77% | 0,27% |
| Mai | 2,50% | 1,16% | 1,53% |
| Juin | -2,39% | -6,49% | 0,09% |
| Juillet | 1,33% | 2,50% | 2,50% |
| Août | 0,92% | 1,08% | -0,12% |
| Septembre | -0,77% | -0,69% | -0,12% |
| Octobre | -3,82% | 1,77% | -1,94% |
| Novembre | 0,61% | -0,12% | 2,50% |
| Décembre | 2,50% | 2,50% | 1,82% |
| Janvier 2017 | 0,87% | -1,82% | 1,79% |
| Total | -2,47% | -0,59% | 10,41% |
| Performance totale considérée dans l'Index-Basket: | | | 3,44% |

^{*}Sur la base d'une performance indicielle maximale considérée de 2,5% par mois



Opportunités de bénéfice pour la période du 1er février 2017 au 31 janvier 2018

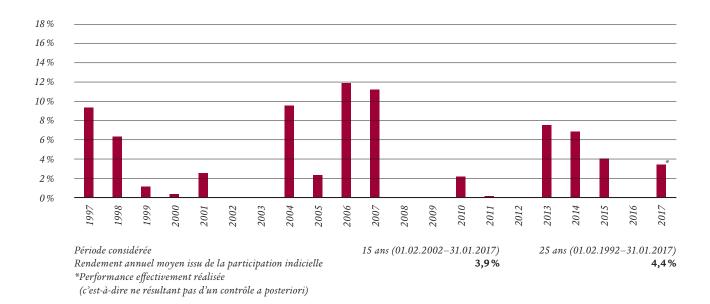
Pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, le montant de la performance indicielle maximale considérée par mois est fonction du début de l'assurance et peut être consulté sur www.swisslife.ch/fr/flexsave.

Quels rendements Swiss Life FlexSave aurait-il pu générer au cours des années passées grâce à la participation?

En moyenne annuelle, Swiss Life FlexSave aurait pu générer 3,9% sur les 15 dernières années, et 4,4% sur les 25 dernières années. Ces valeurs reposent sur l'évolution réelle de l'Index-Basket et sur une valeur maximale pour la performance de l'indice estimée à 2,5% par mois (voir graphique).

Les avantages de Swiss Life FlexSave en bref:

- · Versement minimum garanti à l'échéance
- · Participation à l'évolution positive de l'indice
- · Protection annuelle des gains réalisés
- A chaque gain issu de la participation indicielle, le versement garanti à l'échéance augmente
- · Capital décès garanti
- Sécurité supplémentaire pour les solutions
 Swiss Life FlexSave avec financement périodique grâce à des prestations optionnelles en cas d'incapacité de gain et de décès



Vous pouvez profiter des opportunités de rendement de Swiss Life FlexSave par le biais de différentes solutions de prévoyance:

- · assurance d'épargne financée par des versements réguliers avec Swiss Life FlexSave Uno/Duo
- · assurance pour enfants avec Swiss Life FlexSave Junior Plan

Informations supplémentaires et conseil individualisé

Vous êtes intéressé(e)? Vous avez des questions ou souhaitez des informations supplémentaires? Votre conseiller vous répondra volontiers. N'hésitez pas non plus à vous renseigner sur www.swisslife.ch/fr/prive.html

Précision d'ordre juridique: la présente publication est un document de marketing. Les données y figurant sont purement informatives. Elles ne constituent ni une offre, ni une proposition, ni une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, la mise en œuvre de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement.

